



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 29 Novembre 2018

Question n°17

Modification règlement Redevance Incitative

L'an deux mille dix-huit, le **29 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 13 Novembre 2018.

20 délégués titulaires sur 29 étaient présents et 2 étaient représentés formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Didier SANSIG, Félice ZWINGELSTEIN, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Jean-Claude MILLE, Jean PAOLI, Pascal PETITJEAN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Jean-Pierre BRINGARD, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Eric PARROT.

Étaient représentés : Henri STASCHE pour Jérôme FINCK, Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER.

Étaient Excusés : Maurice COURTOIS, Eliane FARNY.

Étaient Absents : Richard MAZAJCZYK, Francis LIECHTELE, Michel TRITRE, Thierry STEINBAUER, Alphonse M'BOUKOU.

Secrétaire de séance : Didier SANSIG

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 13 Novembre 2018

Date d'affichage : 06 Décembre 2018

DELIBERATION

VU la délibération du 24 Mars 2011 autorisant la création d'un règlement de facturation de la Redevance Incitative,

VU les délibérations du 3 Janvier 2012, du 28 Juin 2012, du 11 Décembre 2012, du 10 Octobre 2013, du 27 Février 2014, du 3 Décembre 2015, du 23 Juin 2016, du 30 Novembre 2017 portant modification de ce Règlement de Redevance Incitative,

Le SICTOM étant un Syndicat mixte depuis 2012, il convient de changer la dénomination en SMICTOM dans le règlement de Redevance Incitative.

Suite à la restitution de la compétence « collecte des déchets verts » par le SERTRID aux entités, il s'avère nécessaire de mettre à jour le règlement de Redevance incitative.

Les modifications proposées sont les suivantes (texte surligné en rouge) :

ARTICLE 3 : LE SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Ajout (texte en rouge) :

- La collecte des déchets végétaux

- Les investissements sur les installations pour la réalisation des services cités ci avant dans le respect des législations en vigueur (sauf zone de collecte des déchets végétaux)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de valider les modifications proposées sur le règlement, joint en annexe, et d'autoriser le Président à réaliser l'ensemble des actes nécessaires à la présente modification.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrick WESCH



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du

04 Décembre 2018

et de la publication le 06 Décembre 2018